

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

Le mercredi douze juillet deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Le mercredi douze juillet deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Sandrine SALANEUVE ; Éric MOUNIER

Membres absents : Kati SZAKALY ; Jocelyn GABRY ; Magalie VEYRIER ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Stéphane BOULAHBAS

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Magalie VEYRIER à Sylvie DIANI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Stéphane BOULAHBAS à Cécile MICHEL

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 05 juillet 2023

Secrétaire : Martine MOUTON

2023- 42 – NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code générale des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.111-1 et les articles L.141-1 et suivants et les articles R.141-1 et suivants ;

Vu la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale ;

Vu la délibération n°2018-62 du 5 novembre 2018 portant classement des voies communales ;

Vu l'annexe jointe à la présente correspondant au tableau de dénomination et de numérotation des voies communales ;

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération souhaite mettre à jour la dénomination et la numérotation des voies communales dans le cadre du déploiement de son système d'information géographique ;

Considérant que cette prérogative demeure du ressort du Conseil Municipal ;

Considérant que le tableau de dénomination et de numérotation des voies communales est précisé dans l'annexe jointe à la présente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver les dénominations et la numérotation des voies communales telles que présentées dans le tableau annexé à la présente ;

Article 2 : De confier à Monsieur le Maire la réalisation des démarches nécessaires à la bonne application des présentes et de l'autoriser à signer tout document à cet égard.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Martine MOUTON

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :